

## 4.5.2.2 Miravis Neo 300SE (pydiflumétofène, azoxystrobine et propiconazole)

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

**Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.**

Fait avec l'étiquette du 19-06-2023

### RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupes 3, 7 et 11
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup> : 429
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup> : 136
- Maladies à traiter :
  - **Suppression** de la rouille;
  - **Répression** de la tache valdensinienne et de la tache septorienne.
- Moment d'application :
  - Pour un traitement optimal, traiter dès l'apparition des premiers signes de la maladie **dans l'année de végétation**. Après le premier traitement, une deuxième application peut être effectuée de 10 à 14 jours plus tard, **si les conditions demeurent favorables à la maladie ou à son développement**.

<sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

#### 4.5.2.2 Miravis Neo 300SE (pydiflumétofène, azoxystrobine et propiconazole)

- Taux d'application et mélange :
  - **Dose** : 0,75 L/ha;
  - **Taux d'application** : Minimum de 200 L d'eau/ha, afin d'obtenir une couverture complète.
  - **Directives de mélange** :
    - ✓ S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement;
    - ✓ Verser le MIRAVIS Neo 300SE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet;
    - ✓ Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation;
    - ✓ Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation;
    - ✓ Pulvériser la suspension le jour même du mélange;
    - ✓ Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.
  
- Renseignements sur le produit :
  - Fongicide préventif à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux et formulé en tant que suspension;
  - Action systémique.
  
- Restrictions :
  - Application par voie **terrestre**;
  - **Quantité maximale** de produit par saison est de **1,5 L/ha**;
  - **NE PAS** effectuer **plus de deux applications consécutives** de MIRAVIS Neo 300SE avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant pas aux groupes 7, 11 et 3 et homologué pour la même maladie;
  - Il est recommandé de **ne pas utiliser ce produit** dans les zones traitées avec des produits **contenant du pydiflumétofène ou de l'azoxystrobine** au cours de la saison précédente;
  - **Toxique** pour les **organismes aquatiques** et les **végétaux terrestres** non ciblés;
  - L'utilisation du MIRAVIS® Neo 300SE dans les zones où les **sols sont perméables**, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines;
  - Éviter d'appliquer lorsqu'une **forte pluie** est prévue;
  - **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales;
  - **Délai de réentrée** : 12 heures;
  - **Délai avant la récolte** : 30 jours;
  - **Zones tampons** : 3 m d'un habitat d'eau douce, 3 m d'un habitat estuarien et 30 m des puits.
  
- Entreposage :
  - Entreposer dans le contenant d'origine, dans un **endroit frais, sec** et bien aéré;
  - Entreposer à **l'écart des aliments** destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

- Rinçage :
  - Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent;
  - Rincer avec de l'eau propre. NE PAS nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau;
  - Enlever les buses et les tamis et les laver séparément;
  - Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.
  
- Équipements de protection :
  - Pendant le mélange, le chargement, l'application du produit, le nettoyage et la réparation d'équipement, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures;
  - Lors du mélange et du chargement, porter en plus une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).

## RÉDACTION 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

## FINANCÉE PAR

